



LE MOT DU MAIRE

L'actualité fiscale est au cœur de l'information ! De nouvelles dispositions de fiscalité locale vont être mises en place jusqu'en 2020 : suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers. Au demeurant, cela pourrait être une bonne nouvelle... Cependant, les services de l'Etat ont toujours de très bonnes idées et inventent toujours de nouvelles taxes (1,7% CSG, taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), taxe carbone sur tous les carburants etc...). L'Etat s'est engagé pour maintenir à l'Euro près les ressources des collectivités. Si ce n'est pas le cas, comment équilibrer les budgets des communes ? En faisant des économies... La France est saluée pour son génie fiscal... Soyons optimiste, affaire à suivre !
Bonne année à tous *Pascal LEROY*

*Le Maire,
les Maires Adjoints,
les Conseillers Municipaux
et le personnel communal
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour l'année*

2018

UNE NOUVELLE ANNEE COMMENCE

Les travaux de ces derniers mois ont quelque peu troublé la quiétude du village. Nous avons peu de place pour stationner nos véhicules, le ramassage des ordures ménagères était pour le moins perturbé, bref, nous faisons comme nous pouvions au détriment des règles civiques les plus élémentaires.

*Alors, en cette nouvelle année,
prenons de bonnes résolutions !*

Ne stationnons pas sur les trottoirs, dans le virage de l'église, devant les bordures jaunes...
bref, respectons le code de la route !

Sortons les conteneurs devant chez soi la veille au soir et quand ils sont vidés, n'oublions pas de les rentrer. Trions également correctement nos déchets.

Respectons les limitations de vitesse sur la commune bien sûr et plus généralement sur toutes les routes.

Ramassons les déjections de nos chiens sur les trottoirs et très fréquentés par les enfants. Pensons prendre un sac à chaque balade. C'est pour le bien-être de tous !!!

**Respectons notre environnement
Respectons notre village**

CONCERT DU NOUVEL AN

Samedi 6 janvier 2018, en partenariat avec Marne et Gondoire, la mairie a organisé un concert harmonisé par l'orchestre Tutti Quanti composé d'une trentaine de musiciens et dirigé par M Giuseppe Francomano.

L'église Saint Antoine a accueilli une soixantaine de personnes pour écouter des musiques de films d'Ennio Morricone, Nino Rota, des Disney. De grands tubes des Bee Gees, de Steve Wonder ont été interprétés. Pour clôturer le concert, un magnifique hommage a été rendu à Johnny Hallyday... très émouvant.

Une orchestration de grande qualité, de très bons morceaux et un son divin. Splendide ! Magnifique !

Merci aux artistes pour cette magnifique soirée.



Suivez l'information de la commune sur le site www.carnetin.fr

ISSN 2552-6642

FORET REGIONALE DES VALLIERES

Chalarose du Frêne : une première campagne d'abattages cet hiver

Suite à l'épidémie de Chalarose du frêne diagnostiquée par l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV) et l'Office national des forêts, une campagne d'abattages de sécurité a lieu cet hiver sur l'ensemble du massif le long des chemins, des routes et des lisières de prairies.

Cette campagne démarre au mois de janvier en forêt des Vallières : les frênes montrant des signes de dépérissement et situés dans une bande de 30 mètres linéaires de part et d'autre des chemins et des routes seront retirés.

Appel à vigilance

L'AEV appelle donc à la vigilance. Elle préconise d'éviter la promenade en forêt en cas de vent et dans tous les cas : elle déconseille fortement de pénétrer dans le sous-bois.

Les 10 km d'allées et de sentiers permettent largement d'arpenter la forêt !!



Les forêts régionales ne sont pas un terrain de jeux pour les sports motorisés

Les sports motorisés, très en vogue actuellement, n'ont pas leur place en forêt : la circulation des engins de loisirs à moteur (quads, motos, mini-motos...) y est interdite. L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV), alerte encore une fois sur les risques de ces pratiques, sur le danger qu'elles représentent et sur les dégâts qu'elles génèrent.

La circulation des engins de loisirs motorisés :

- met en danger la vie des promeneurs... et des conducteurs eux-mêmes,
- engendre des nuisances sonores et un stress qui n'ont pas leur place en forêt,
- génère une pollution et des dégâts écologiques importants.